

Monsieur le Directeur Académique,

Vous avez accepté l'an dernier que les enseignants des écoles faisant l'objet d'un CAPE puissent continuer à cumuler des points éducation prioritaire pour le mouvement jusqu'en 2018. Alors que dans plusieurs endroits les enseignants vivaient comme une injustice cette sortie d'Education prioritaire, vous avez envoyé un message positif aux équipes.

Néanmoins, aujourd'hui, nous ne comprenons toujours pas que les points des collègues puissent disparaître en 2018 et non au moment qu'ils choisiront pour participer au mouvement.

Si vous maintenez votre position, vous inciterez les enseignants à quitter ces écoles, non pas quand ils seront prêts, mais par calcul, avant 2018. Ces décisions précipitées risquent de fragiliser les écoles.

D'autre part, pour beaucoup de collègues, ces points représentent une partie importante de leur barème et la possibilité de réaliser un projet: avoir une affectation plus proche de leur domicile, avoir un poste de direction... Dans certaines situations, perdre les points REP revient à diviser par deux le barème.

Dans toutes les autres situations, le principe des bonifications au mouvement est le suivant : l'enseignant cumule des points parce qu'il travaille dans des conditions particulières, et lorsqu'il décide de participer au mouvement, il « utilise ses points ». Voir son barème baisser est donc la conséquence d'un choix personnel. De plus, en règle générale, lorsque c'est l'administration qui impose un changement (fermeture de classe...), les enseignants bénéficient d'une compensation (priorité au mouvement).

Dans le cas des points REP, l'enseignant ne change pas de situation, continue à exercer dans le même cadre, ne décide pas d'utiliser ses points, et ceux-ci lui sont retirés quand même. Cette situation est incompréhensible.

L'ensemble de la délégation du personnel SNUipp92, CGT92, SUD-éducation92, SNUDI-FO92, SE-UNSA92 vous demande que les points REP soient bloqués après 2018 jusqu'à ce que les collègues les utilisent lors de leur prochaine participation au mouvement.